

Glossaire

Données métiers : ensemble des données produites par les services de l'Etat, ou les établissements publics. Ces données sont constituées d'objets géoréférencés et de données attributaires.

Données référentielles : ensemble de données géographiques de base servant à produire et à géoréférencer les données métiers.

Données attributaires : données descriptives (alpha numérique) associées à un objet géoréférencé.

Métadonnées : Les métadonnées sont des informations décrivant la donnée. Elles permettent de les classer, de les détailler rapidement et de permettre la traçabilité de la qualité de la donnée, sans avoir à consulter la donnée elle-même.

Statut d'usage de la donnée métier : une donnée métier possède soit un statut d'usage libre, soit un statut d'usage restreint, qui concerne sa diffusion à l'extérieur de la plate-forme.

Producteur de données : service de l'Etat, établissement public, producteur de données, considéré comme un « fournisseur interne ». Lorsque la production des données est sous traitée à un prestataire, le service de l'Etat ou l'établissement public commanditaire reste le producteur des données.

Fournisseur de données : fournisseur externe de données payantes (ex : IGN, INSEE ...), et de données gratuites (ex : code officiel géographique de l'INSEE).

PRODIGE sur TERRITORIAL

PRODIGE utilise un des espaces de mutualisation de Territorial (SIT) comme un centre de ressources permettant la diffusion de documents et le partage d'outils de travail collaboratif.

Connexion : <http://www.rhone-alpes.territorial.gouv.fr/>

Authentification :
* Identifiant : PRODIGE
* Mot de passe : prodige82

Interview de Patrice LASCOSTES



Patrice Lascostes travaille à la DREAL des Pays-de-la-Loire en tant que responsable des systèmes d'information sur les territoires. Il assure la mise en oeuvre d'une politique géomatique régionale couvrant tous les services régionaux et départementaux du MEEDDM dans la région et, sous le pilotage du Préfet de région, d'une plate-forme d'échanges d'information géographique (type PRODIGE) au sein des services de l'Etat ; il participe, en partenariat avec la Région, à l'exécution du programme GEOPAL pour fédérer en Pays-de-la-Loire, les actions des acteurs publics dans le champ de l'information géographique.

Pouvez-vous nous indiquer quel est votre contexte, histoire régionale en Pays-de-la-Loire en terme d'information géographique et d'échange ?

Le projet de plate-forme d'échanges de données géographiques en Pays-de-la-Loire s'inscrit dans une histoire ancienne, d'une vingtaine d'années, de projets centrés sur l'information géographique dont les plus emblématiques sont SIGESTUAIRE et le Catalogue régional des données localisées. Au fil de cette histoire, s'est forgé la conviction des vertus des actions collectives et s'est consolidé un réseau de compétences qui a conçu le projet SIGLOIRE.

Comment avez-vous choisi PRODIGE pour votre plate-forme d'échanges d'information géographique SIGLOIRE entre les services de l'Etat en Pays-de-la-Loire ?

Une des premières actions de l'étude de faisabilité de SIGLOIRE a consisté à définir des principes structurants. Ils fournissent les premiers éléments de réponse : nous souhaitons exploiter des outils du monde libre et nous inscrire dans le mouvement international d'interopérabilité, et aussi limiter nos investissements sur les outils. Dans l'étude de faisabilité, nous avons demandé d'analyser cinq expériences du même type, opérationnelles ou en cours de développement, en Auvergne, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le canton de Vaud, en Basse-Normandie, dans le Nord-Pas-de-calais et en Rhône-Alpes.

Pourquoi avoir retenu la solution PRODIGE ?

Très vite, nous avons constaté que notre démarche était très similaire à celle de PRODIGE en Rhône-Alpes, avec le même périmètre d'utilisateurs, les services de l'Etat, le même pilotage, le Préfet de région, les mêmes objectifs fonctionnels ; de plus le logiciel développé en Rhône-Alpes respectait en très grande partie les contraintes

techniques que nous avons fixées et il était entièrement libre de droits. Dès lors, plutôt que de développer notre propre outil, il nous est apparu beaucoup plus motivant de mettre en place une association avec Rhône-Alpes qui nous permettrait de partager le même outil et de mettre en commun nos idées pour le faire évoluer, mais aussi d'étendre notre partenariat aux questions organisationnelles et d'administration de données. Avec cette décision, nous avons fait un choix dont nous n'avions pas, alors, évalué toute la portée, le choix de la mutualisation plutôt que celui de la concurrence.

Cette idée de mutualisation des outils est-elle aujourd'hui partagée plus largement ?

L'idée de mutualisation, partagée par nos deux régions, a constitué le leitmotiv de toutes nos actions ensemble et leur a donné leur force depuis trois ans pour convaincre d'autres régions de nous rejoindre, convaincre le Ministère de l'Intérieur, la Direction pour la modernisation de l'Etat (DGME) puis aujourd'hui la Mission information géographique (MIG) du MEEDDM de s'impliquer dans le pilotage national des plates-formes régionales d'échange et mettre en place des moyens nationaux d'accompagnement.

Comment l'idée de mutualisation peut-elle encore progresser ?

Le logiciel PRODIGE a jusqu'à maintenant servi de catalyseur à l'idée de mutualisation des outils, avec l'idée sous-jacente qu'il valait mieux, pour les plates-formes d'échanges, consacrer ses moyens au patrimoine de données, à sa disponibilité, à sa qualité, à sa mise à jour, à son harmonisation, à sa cohérence vis-à-vis de la normalisation nationale et d'INSPIRE, plutôt qu'à la conception et à la maintenance d'outils redondants et coûteux. ■

Editorial

L'année 2009 fut largement consacrée à la redéfinition de l'organisation régionale, interdépartementale et interministérielle de PRODIGE Rhône-Alpes. Ces nouvelles dispositions, portées par une Charte rénovée, s'appliquent depuis le premier janvier 2010. La mise en place, dans le cadre de la RGPP, des nouvelles directions régionales et départementales crée les conditions d'une transversalité dont PRODIGE a besoin pour construire et valoriser pleinement son patrimoine de données.

La donnée est au cœur du dispositif. La réussite de PRODIGE dépend très directement de la complétude et de la pertinence de ses informations, de leur mise à jour, de leur qualité et, bien entendu, de leur cohérence régionale. La plate-forme PRODIGE sera jugée sur son niveau d'utilisation, son caractère opérationnel et sa capacité à faire venir à elle de nouveaux acteurs. L'intégration des informations existantes, l'ouverture de nouveaux chantiers pour la production de données, le travail en mode projet en sont les principaux axes de développement. Ainsi se résument les enjeux que l'année 2010 devra relever !

PRODIGE, c'est aussi un réseau, une animation et un formidable lieu d'échange d'expériences, de savoir-faire et d'idées. Aussi, je m'associe aux femmes et aux hommes qui, depuis 2003, ont, au sein du groupe PRODIGE, accompagné cette belle entreprise, pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010.

Marc CHALLEAT
Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales

Essaimage et organisation nationale du dispositif

PRODIGE, initié en région Rhône-Alpes démarre véritablement en janvier 2003 lorsque le Préfet de la région Rhône-Alpes prend la décision de lancer un projet régional, interdépartemental, et interministériel de développement d'une plate-forme SIG des services de l'Etat. Ce projet aboutit en octobre 2006 à la mise en ligne de la Plate-forme Régionale pour Organiser et Diffuser de l'Information Géographique de l'Etat, dénommée PRODIGE Rhône-Alpes.

L'essaimage

Dès 2005, la région Pays-de-la-Loire adopte le dispositif et met en ligne en 2007 sa plate-forme SIGLOIRE. C'est à partir de la version 2 de PRODIGE que la mutualisation s'organise. Elle se traduit par une réflexion concertée entre les deux régions aboutissant à un cahier des charges commun pour le développement et une ouverture vers une communauté élargie.

nom de la région	PRODIGE opérationnel	projet en cours	montage du projet
RHÔNE-ALPES PAYS-DE-LA-LOIRE HAUTE-NORMANDIE	3		
PICARDIE POITOU-CHARENTES ALSACE BASSE-NORMANDIE RÉUNION CORSE FRANCHE-COMTÉ GUADELOUPE		8	
BOURGOGNE CENTRE CHAMPAGNE-ARDENNE LANGUEDOC-ROUSSILLON LORRAINE GUYANE			6

L'effort de ces deux régions se voit relayé par une forte volonté politique nationale que traduit la circulaire du 24 octobre 2007, co-signée par le Ministère de l'Economie et des Finances (DGME) et par le Ministère de l'Intérieur (SG). Elle incite les Préfets de région à favoriser les démarches de mutualisation, à respecter les référentiels nationaux et à s'inscrire dans une démarche d'interopérabilité. Elle devient le vecteur de l'essaimage de l'outil et une aide à l'évolution de la solution PRODIGE dans le respect des règles de subsidiarité. Ainsi, la région Poitou-Charentes lance son projet PEGASE en juin 2007, la région Picardie adopte l'outil PRODIGE au Comité de l'Administration Régionale de juillet 2008 et la région Picardie a initié sa démarche PRODIGE en 2009.



La lettre de Prodige Rhône-Alpes

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
31 rue Mazenod
69426 LYON cedex 03
Tél. : 04 72 61 63 21 - Fax : 04 72 61 66 25
courriel : contact-prodige@rhone-alpes.pref.gouv.fr
contact : Yorick MARTIN - 04 72 61 63 17

Site Internet PRODIGE : <http://prodige.rhone-alpes.gouv.fr>

Directeur de la publication : le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône, Jacques GÉRAULT

Rédacteur en Chef : Hervé MORANDI

Equipe de rédaction : Catherine PÉRILLAT, Yorick MARTIN,
Magali DI SALVO, Annie TOSI-REMY
Agnès BOITIERE, Sandrine ROUCOULE
Laurent HIVERT

Composition : Laurence DUBOST

Dépôt légal : janvier 2010

► L'organisation nationale

En fin d'année 2008 l'animation nationale bascule de la DGME à la MIG (Mission pour l'Information Géographique) du MEEDDM. L'un de ses objectifs majeurs est la définition d'une gouvernance de PRODIGE, avec deux niveaux : le pilotage et l'outil.

1. LE PILOTAGE : COORDINATION DES MAÎTRISES D'OUVRAGE DE PLATES-FORMES D'ÉCHANGE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Alors que chaque région utilisant le dispositif PRODIGE assure sa maîtrise d'ouvrage, la MIG souhaite mettre en place une conduite de projet en se positionnant en tant que maîtrise d'ouvrage coordonnatrice. Ainsi, elle doit animer deux instances :

- **Un groupe « Plate-forme Prodiges » :** Il rassemble les services de l'Etat (SGAR, services déconcentrés impliqués) et est ouvert aux collectivités concernées par les plates-formes PRODIGE. Il aura pour rôle de débattre de l'organisation d'un pilotage concerté du projet PRODIGE, de définir les évolutions nécessaires du progiciel. Ce groupe cherchera des solutions mutualisées pour l'hébergement, la maintenance, l'exploitation et l'utilisation de chaque plate-forme pour réaliser des économies globales de moyens financiers et humains, au bénéfice de chaque région.
- **Un groupe « Organisation » :** Son travail sera axé sur l'organisation et la stratégie de l'Etat pour la mise en oeuvre dans les régions des dynamiques de mutualisation de l'information géographique entre les services déconcentrés. Ce groupe ne rassemblera que des services de l'Etat. Il permettra de coordonner les actions de l'Etat menées en région, aura pour rôle de discuter des questions liées aux données (harmonisation, échanges, ...), aux partenariats et à la transposition de la directive INSPIRE.

2. L'OUTIL PRODIGE : MAÎTRISE D'OUVRAGE DES DÉVELOPPEMENTS TECHNIQUES

Une maîtrise d'ouvrage unique rassemble l'ensemble des régions utilisant le dispositif PRODIGE. Elle est coordonnée par la MIG (« Maîtrise d'Ouvrage Coordinatrice ») qui a désigné un chef de projet (CPMO). ■

Le patrimoine des données du cadre de cohérence

Les données et leur mise à disposition des uns aux autres est la raison d'être de PRODIGE Rhône-Alpes. Comme elles sont souvent produites au niveau départemental, leur mise en cohérence régionale s'impose, si possible au moment de la production. Pour cela, les administrateurs s'appuient, quand elle existe, sur la description définie nationalement par la COVADIS. Ce patrimoine se constitue petit à petit à partir des données des services dans un "cadre de cohérence", c'est-à-dire selon des spécifications définies de façon conjointe et homogène entre différents services de l'État et établissements publics.

AGRICULTURE

Il s'agit de données plus ou moins techniques dans le domaine agricole au sens large. Entre autres :

- en santé animale, les lieux de détention d'animaux, comprenant des données précises sur les cheptels
- des zones agricoles divers tels que
 - les régions agricoles et les petites régions fourragères de définition plutôt statistique
 - les zones agricoles défavorisées qui servent à la gestion d'aides aux exploitants

AMÉNAGEMENT URBANISME

Les données de référence concernant l'aménagement du territoire en termes de :

- politique européenne : zonages successifs Objectif 2, Leader Plus, et le tout dernier Leader 4 (2007-2013)
- zonages aménagement avec
 - les massifs et zones de montagne au titre de la loi du 9 janvier 1985
 - les pôles d'excellence rurale
 - les contrats de développement Rhône-Alpes (CDRA)
- zonages d'études (zones de revitalisation rurale) et de planification (Schémas de Cohérence Territoriale dits SCOT)

DONNÉES GÉNÉRIQUES

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

EAU

On retrouve un certain nombre de données gérées par les DRASS, DRAAF et DREAL :

- des données ponctuelles comme la localisation des captages destinés à la consommation humaine et leurs périmètres de protection associés, la localisation des rejets des stations d'épuration (STEP) et des rejets agro-alimentaires, les retenues collinaires
- des données de zonages telles que les zones sensibles et vulnérables aux nitrates ainsi que les zones CROPPP pour les eaux souterraines et superficielles.

FONCIER SOL

Foncier agricole - unités pastorales

FORÊT

Les données sont fournies par l'ONF et concernent les forêts relevant de la gestion de l'ONF ainsi que les unités territoriales de l'organisme.

NATURE PAYSAGE BIODIVERSITÉ

On trouve dans ce thème les données de l'ex DIREN comme les périmètres des inventaires faunistiques et floristiques (ZNIEFF et ZICO) ainsi que les périmètres de protection réglementaires de la faune et de la flore : arrêtés préfectoraux de protection des biotopes, zonages natura2000, contours des parcs régionaux et nationaux, réserves naturelles nationales et réserves biologiques forestières.

Sont également présents les périmètres de protection relatifs aux paysages tels que les sites inscrits et classés.

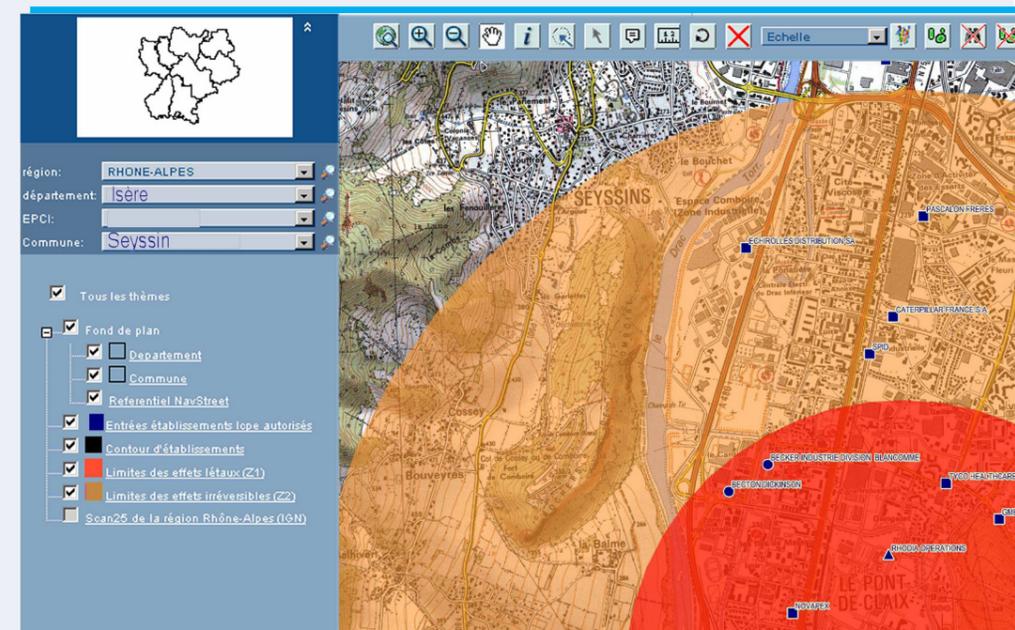
RISQUE

Les plans de zonages et cartes d'aléas des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) réalisés par les DDT sont consolidés à l'échelle régionale par la DREAL et déposés dans cette rubrique. On retrouve également les règlements d'urbanisme associés à ces zonages.

La limite des effets létaux et irréversibles des ICPE déterminée dans le cadre des études de danger de l'ex DRIRE sont également présents dans ce thème.

SITE INDUSTRIEL PRODUCTION

Les entrées des établissements classés pour l'environnement (ICPE) qui sont soumis à autorisation de l'ex Drire sont localisées par un point, avec un niveau de précision qui va du centroïde de la commune aux coordonnées géographiques précises.



Prodige Rhône-Alpes et la COVADIS

Que ce soit au niveau national, régional ou départemental, les services de l'Etat ont les mêmes besoins : disposer de données de qualité, harmonisées sur l'ensemble des territoires, au service de la connaissance et de l'aménagement des territoires, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des politiques publiques.

Pour répondre aux objectifs d'organisation et de standardisation de leurs données géographiques, le MEEDDM et le MAAP ont instauré en août 2008 la Commission de Validation des Données pour l'Information Spatialisée (COVADIS). En 2009, PRODIGE Rhône-Alpes a décidé de s'appuyer sur les travaux de la COVADIS pour l'organisation de ses propres données.

La COVADIS succède à la CNV (Commission Nationale de Validation) qui existe avec les mêmes objectifs au MAAP depuis 2004.

La COVADIS travaille à deux niveaux :

- d'une part, elle définit une arborescence thématique pour organiser les séries de données « métier ». Cette arborescence est retenue pour les GéoBASEs déployées dans les DDT et les DRAAF. Elle a été mise en oeuvre sur la plate-forme PRODIGE mi 2009.
- d'autre part, elle propose des définitions et des structurations des données dans les domaines de compétence des deux ministères.

Dans un souci d'homogénéité et de cohérence, PRODIGE Rhône-Alpes s'appuie sur ces descriptions lorsqu'elles existent pour définir et structurer les données du cadre de cohérence régional. Dans le cas contraire, PRODIGE proposera ses propres définitions et standardisations dans les livrables des Groupes de Production. Ces définitions seront alors proposées à la COVADIS.

Cette prise en compte réciproque est le gage de données standardisées à tous les niveaux et s'inscrit aussi bien dans le cadre de la réforme de l'Etat que dans le contexte européen de la directive INSPIRE (infrastructure d'information géographique en matière de politique environnementale communautaire). ■